



## ANNONCE

### Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine

Par délibération en date du 28 janvier 2019, le conseil communautaire de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne a décidé de la mise à disposition du public du dossier composant la modification simplifiée n°2 du PLU de Sainte-Maure-de-Touraine.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Sainte-Maure-de-Touraine du lundi 25 février 2019 au lundi 25 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Cet avis ainsi que le dossier de la modification simplifiée seront consultables en mairie et au siège de la CCTVV pendant toute la durée de mise à disposition ainsi que sur leurs sites Internet respectifs : <http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/> et [www.cc-tvv.fr](http://www.cc-tvv.fr).

À l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée.